

capitiaux japonais seraient bien accueillis dans cette entreprise, si elle devait se réaliser. Nous n'avons pas pris d'arrangements précis, pas fait de projets définis. Nous n'avons fait que vanter un peu, si vous voulez, la position du Canada et les possibilités alléchantes qu'il a à offrir dans ce domaine.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège et elle ne diffère pas de celle qu'a soulevée le chef néo-démocrate. J'avais osé espérer que le ministre qui, je le croyais, avait de la déférence pour le Parlement, nous donnerait une explication satisfaisante. Je comprends que personne parmi nous ne peut empêcher un ministre de faire à l'extérieur une déclaration qui devrait être faite à la Chambre. Je n'avais jamais cru voir le jour où un ministre ferait fi d'une telle chose si légèrement et dirait qu'il s'était précipité devant les caméras pour faire la déclaration que la Chambre l'avait priée de faire dans son enceinte.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Stanfield: J'admets que ni moi, ni quelque autre député, ne pouvons y faire. Pourtant, j'espère que les ministériels manifesteront suffisamment de respect pour cette institution pour ne pas léser la Chambre d'une façon aussi patente et aussi frivole que le ministre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, face à la vertueuse indignation de l'honorable député, et pour répondre à sa question de privilège, je tiens à signaler que le respect que je porte à la Chambre m'incite à user de son temps avec parcimonie.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Greene: Je ne fais pas perdre son temps à la Chambre. Si certains députés d'en face voulaient parfois suivre cet exemple, nous pourrions expédier nos travaux plus rapidement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne crois pas que nous avançons beaucoup. Le ministre accepterait-il—à moins qu'il ne veuille répondre au rappel au Règlement du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles ou à la question de privilège du chef de l'opposition—le ministre, dis-je, accepterait-il que nous en revenions à la question soulevée en premier lieu par l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles?

M. Bell: L'appel du ministre est rejeté.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Comme il est généralement entendu que, selon la politique du gouvernement, la réglementation de l'uranium relève d'abord du gouvernement canadien et de la Commission de contrôle de l'Énergie atomique du Canada, le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que si une proposition en vue de construire une usine d'enrichissement d'uranium au Canada était acceptée, le gouvernement canadien ou les Canadiens conserveraient la prépondérance et que toute prise de participation du Japon ou

[L'hon. M. Greene.]

d'ailleurs serait minoritaire ou sous forme de capital prêté plutôt que de capital social?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je regrette que le chef de l'opposition ait été obligé de partir précipitamment pour paraître devant les caméras de la télévision et n'a pu demeurer pour répondre à cette question très importante.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Hees: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député soulève-t-il la question de privilège?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour aviser Joe le farceur que le chef de l'opposition n'est pas allé paraître devant les caméras.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hees: Il n'y est absolument pas.

Une voix: Il y est.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Mesquin, mesquin.

Des voix: Retirez vos paroles.

L'hon. M. Hees: Retirez-les.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Retirez ces paroles.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous avons déjà passé beaucoup de temps, me semble-t-il, sur la question soulevée par le député. Elle s'est amplifiée pour devenir une question de privilège et toute l'affaire s'est aggravée. Je voudrais pour le moment passer à la question suivante et revenir à celle-ci un peu plus tard. Il n'est pas juste, je pense, de faire attendre le député de Lotbinière pendant 15 minutes pour lui permettre de poser une question. Dès qu'il aura posé sa question, je reviendrai au point soulevé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles; entre-temps, l'atmosphère se sera peut-être un peu éclaircie.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—DISPONIBILITÉ D'EMPLOI POUR LES
FINISSANTS DES CEGEP

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.